

6 Société et Culture

Menace de grève à la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG)

La direction privilégie le dialogue

MNN

Libreville/Gabon

LE Syndicat national des travailleurs du secteur de l'eau et de l'électricité (SYNTEE) brandit une nouvelle menace de grève. Le 30 août dernier, les membres de cette plateforme ont déposé un courrier à la direction générale de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), l'avisant du lancement d'une grève générale sans préciser de date. Au total, cinq points constituent la raison de leur grogne : l'audit des comptes de la période de réquisition, le paiement de la prime de résultat avec clarification des résultats de l'exercice 2018-2019, la régularisation totale par la CNSS de

la situation des retraités, l'annulation de l'application de la taxe de 7 % dénommée "contribution pour les ordures ménagères", la poursuite judiciaire de toute personne portant atteinte à l'intégrité physique d'un agent de la SEEG en plein exercice de ses fonctions. Arrivée à la tête de l'entreprise il y a environ cinq mois, la nouvelle équipe dirigeante a choisi de privilégier le dialogue face aux problèmes trouvés sur la table. D'ailleurs, une rencontre est prévue en début de semaine prochaine avec les syndicalistes. Toutefois, si certaines revendications sont fondées, d'autres ne semblent pas relever de la compétence de l'entreprise, vis-à-vis de ses travailleurs. Au sujet de la taxe sur les ordures ménagères qui doit être indexée



Au siège social de la SEEG, la direction générale se dit ouverte au dialogue.

Photo : BANDOMA

sur les factures d'électricité des clients, Edgard Regis Ondo, directeur de la communication, estime que ce prélèvement ne dépend pas de l'entreprise. "La SEEG doit se conformer aux grandes orientations

mises en œuvre par le gouvernement. Nous devons respecter les dispositions prises par l'État. La SEEG est une entreprise citoyenne, elle a la volonté et l'obligation de respecter toute la législation en vigueur dans

notre pays", a-t-il affirmé. Autrement dit, cette taxe de 7 % est une loi votée par les instances habilitées et l'entreprise doit simplement s'y conformer. Aussi, la régularisation de la situation des retraités

à la CNSS ne semble plus faire partie des charges de la SEEG, puisque l'entreprise se sépare de ses travailleurs touchés par la limite d'âge après avoir intégralement soldé leur compte. "Une fois que quelqu'un est sorti de l'entreprise, dans de bonnes conditions, cet agent n'est plus géré par la SEEG. Il a pris sa retraite et ne fait plus partie des effectifs. Est-ce vers la SEEG qu'il faut se tourner pour résoudre ce problème ?", s'est interrogé le responsable de la communication. Tout comme la direction générale ne comprend pas l'intérêt du syndicat à réclamer l'audit des comptes, sachant que la gestion de la société est soumise à son conseil d'administration. C'est ce dernier qui est habilité à demander un audit, estime-t-elle.

Dialogue social

Vers une situation apaisée au ministère des Travaux publics

AEE

Libreville/Gabon

CINQ syndicats sur les sept que compte le ministère des Travaux publics, ont procédé hier avec leur ministre de tutelle Arnaud Calixte Engandji Alandji et du secrétaire général, Aurélie Ntoutoume, à la signature du procès-verbal qui a clôturé deux semaines de travaux en commission, à la suite du mouvement d'humeur lancé par les agents dudit ministère, il y a quelques semaines. La prise en compte de

deux points phares était la condition donnée par les agents pour que la sérénité revienne au sein du ministère. Il s'agissait de la remise sur pied des subdivisions des Travaux publics et du paiement de la PIP (prime d'incitation à la performance) du 3e trimestre 2015. Concernant la mise sur pied des subdivisions, le ministre Arnaud Calixte Engandji Alandji a, lors des travaux, présenté aux partenaires les différentes démarches qui ont été entreprises par le ministère pour l'acquisition du matériel lourd et léger.



Le ministre des Travaux publics Arnaud Calixte Engandji Alandji, a réussi à désamorcer «une bombe».

Photo : DR/ L'Union

Sur le paiement de la PIP, qui s'élève à un peu plus de 130 millions de francs,

"nous avons pris l'engagement d'apurer 50 % de cette dette par échelon-

nage. Et pour ce qui est de la prime de rendement, également contenue dans le cahier des charges, cela nécessite beaucoup plus de travail. Nous verrons donc comment nous aborderons cette question au moment opportun", a souligné le ministre des Travaux publics. Pour Jean Bosco Bounboumo Boulanga, secrétaire général de l'Organisation nationale du personnel du secteur de l'équipement, l'un des 5 syndicats à avoir participé aux travaux, c'est un succès total. "Sur les points essentiels de nos revendications, nous avons eu satisfaction du ministre. Nous espérons que le reste suivra. Nous ne sommes qu'à la première manche, nous attendons l'exécution du contenu de ce PV, ce mois de septembre en cours", a-t-il indiqué. Jean Bosco Bounboumo Boulanga n'a pas manqué de fustiger l'attitude des deux syndicats, le SAS BTP et le Syndicat de la force ouvrière du Gabon, qui ont décliné l'offre de participer aux travaux.

Intégration des personnes en situation de handicap

Les encouragements de la Bad à l'ONG Malachie

SCOM

Libreville/Gabon

La promesse d'offrir des emplois directs aux bénéficiaires du projet Handi'entrepreneurs constitue le premier engagement fort que l'institution bancaire entend honorer.

LE représentant de la Banque africaine de développement (Bad), Robert Masumbuko, est allé toucher du doigt le pool projet de l'ONG Malachie, au siège social de cette organisation, mercredi 3 septembre dernier, à Akanda. La démarche du haut cadre de l'institution bancaire a pour objectif principal l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap. Tout en permettant à celles-ci d'accéder facile-



Le représentant de la Bad s'entretenant avec les personnes handicapées enrôlées dans le projet Handi'entrepreneurs.

Photo : DR



Quelques bénéficiaires du projet Handi'entrepreneurs.

Photo : DR

ment à un premier emploi. De fait, dans le cadre de ses missions dans notre pays, la Bad a déjà mis en branle un projet visant le renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes et l'amélioration de la protection sociale. À la faveur de cette descente effectuée au siège de l'Organisation

non gouvernementale, Robert Masumbuko a donc eu l'opportunité de s'imprégner des activités menées par cette dernière dans le cadre du programme d'intégration des personnes en situation de handicap et en difficultés d'insertion. Mieux, le patron local de la Banque africaine de dé-

veloppement est reparti du siège social de l'ONG Malachie, après avoir pris un engagement ferme. Celui d'accompagner cette structure associative dans les faits. Aussi, la promesse d'emploi direct au sein de l'institution bancaire, en faveur des bénéficiaires du projet Handi'entrepreneurs, constitue-t-elle le premier acte fort de ce partenariat naissant. Hormis le projet Handi'entrepreneurs, Malachie a développé d'autres programmes, à l'instar de la mise en place du Centre social intégré de Port-Gentil, qui fait désormais office d'école de la seconde chance. Mais également "Idyanja" auquel nombre de compatriotes issus des milieux défavorisés, notamment, doivent aujourd'hui leur épanouissement.